



VILLE DE SHANNON  
AVIS PUBLIC  
PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT  
Numéro 691-22

**À TOUTES LES PERSONNES INTÉRESSÉES DE LA VILLE DE SHANNON**

**AVIS PUBLIC** est donné par la soussignée, greffière adjointe de la Ville de Shannon, que le conseil municipal, à sa séance extraordinaire tenue le **20 juillet 2022**, a adopté le premier projet de règlement suivant :

**PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE (601-18) DE MANIÈRE À APPORTER DES MODIFICATIONS À PLUSIEURS DISPOSITIONS**

Ce règlement modifie les éléments suivants :

- L'article 10.7 « Abattage d'arbres » du chapitre 10 est modifié de manière à y ajouter une nouvelle condition pour autoriser l'abattage d'arbres lors de la délivrance d'un certificat d'autorisation. Cette condition prévoit que l'abattage d'arbres peut être autorisé dans le but d'aménager une voie d'accès à un lot enclavé.
- Le plan de zonage à l'Annexe 1 « Plan de zonage » est modifié de manière à étendre les limites de la zone C-105 afin que le lot 6 102 259 (300 boulevard Jacques-Cartier) soit en totalité situé dans la zone C-105. Cette modification implique que les limites des zones H-2 et H-3 soient reculées afin que le lot 6 102 259 (300, boulevard Jacques-Cartier) ne soit plus inclus dans les zones H-2 et H-3. **LES ZONES C-105, H-2 ET H-3 SONT LOCALISÉES À L'INTÉRIEUR DU DISTRICT ÉLECTORAL NUMÉRO 6.**
- La grille de spécifications de la zone C-36 à l'Annexe 3 « Grilles de spécifications » est modifiée de manière à ce que la classe d'usage Bifamiliale isolé (H-3) soit autorisée dans la zone C-36. **LA ZONE C-36 EST LOCALISÉE À L'INTÉRIEUR DES DISTRICTS ÉLECTORAUX NUMÉRO 4 ET 5.**

*Afin d'identifier les zones visées par les modifications réglementaires, deux cartes sont jointes au présent avis ci-dessous et vous pouvez également cliquer sur **ce lien** pour y accéder.*

**PRÉSENTATION DES DISPOSITIONS**

Afin de permettre une bonne compréhension de toutes les dispositions, à **partir du 9 août 2022**, une présentation détaillée des modifications traitées dans le présent règlement est mise en ligne sur la page d'accueil du site Internet de la Ville [www.shannon.ca](http://www.shannon.ca)

**CONSULTATION PUBLIQUE**

La Ville tiendra une consultation publique sur les dispositions de ce projet de règlement. Cette consultation aura lieu **le mercredi 17 août 2022 à 19 h, à l'Hôtel de Ville** située au 50, rue Saint-Patrick à Shannon. Au cours de cette consultation, les responsables expliqueront le projet de règlement et entendront les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

Les intéressés pourront consulter ledit règlement sur le site Internet à [www.shannon.ca](http://www.shannon.ca) ainsi qu'à l'Hôtel de Ville sis au 50, rue Saint-Patrick, Shannon, du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30 et le vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h.

**FAIT À SHANNON, QUÉBEC, CE 9<sup>E</sup> JOUR D'AOÛT 2022**

La greffière adjointe,  
Katherine Gagnon